CHOISIR NOS REFUGIES!



On croit rêver ou plutôt faire un cauchemar. Le conseiller fédéral UDC, Monsieur Blocher propose que la Suisse choisisse chaque année 3000 «*vrais réfugiés*» issus de régions en guerre et qui pourraient se fondre dans le marché du travail rapidement ! Cette idée a au moins le mérite de mettre en évidence clairement la vision de notre nouveau conseiller fédéral. Un bon réfugié est une personne qui sert nos intérêts économiques. Il vaut d'abord par ce qu'il peut nous apporter en force de travail. Il ne s'agit donc pas de l'aider dans une situation difficile de sa vie, mais de vérifier que son malheur puisse nous être utile! Cette vision n'est pas nouvelle (voir Historique de la migration)

Comment? Et ils sont travailleurs,
en bonne santé,
prêts à tout, obéissants, propre en ordre...
mettez m'en 1000!
Comment?
Ils sont garantis "satisfait ou repris
(remboursés)".
Allez soyons généreux, j'en prends 3000!



C'est Valérie de Graffenried, dans le journal **Le Temps** du Jeudi 8 avril 2004 qui nous l'apprend:

"Christoph Blocher a lancé l'idée dans la SonntagsZeitung dimanche dernier. Une solution qui, selon lui, pourrait remplacer le système actuel: près de 20 000 personnes déposent chaque année une demande d'asile en Suisse, or parmi elles, seules 1000 environ l'obtiennent officiellement, répondant aux critères exigés. Pour Christoph Blocher, le calcul est simple: la Suisse se montrerait plus généreuse en accueillant 3000 réfugiés au lieu de 1000 par année, et surtout, se débarrasserait de toutes les personnes déboutées ou frappées de décision de non-entrée en matière qui peinent à quitter le pays. En clair: dans l'esprit d'un UDC, la Suisse se délesterait ainsi de toutes les personnes qui «abusent» – notamment parce qu'elles ont transité par des pays tiers sûrs – et des «milliards de francs» pourraient être économisés."

Christoph Blocher rêve à des réfugiés sur mesure

Une idée qui reprend un principe qui figurait dans la dernière initiative sur l'asile de l'UDC. Ce qui est pourtant incompatibilite avec le droit international. V.G ajoute :

"Opter pour un contingent fixe de réfugiés pour remplacer la procédure habituelle de l'asile violerait les Conventions de Genève, rappelle l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). La Suisse ne peut tout simplement pas décider de ne plus enregistrer aucune demande d'asile. Même l'UDC, en argumentant son initiative, précisait que la pratique de contingents «n'exclut nullement l'accueil de personnes individuelles, qui pourront toujours déposer des demandes dans des ambassades». Pour rester compatible avec le droit international, la proposition du conseiller fédéral devrait donc être «ajoutée» au système actuel. Elle n'aurait de sens pour Christoph Blocher qu'en serrant drastiquement la vis au niveau des procédures individuelles...

La Suisse a appliqué une politique de contingents de réfugiés (entre 500 et 10 000 certaines années)

1 sur 2

jusqu'en 1995. En allant directement les chercher dans leur pays, comme ce fut le cas pour des Vietnamiens et Cambodgiens au début des années 80, ou en déchargeant certains pays, comme l'Autriche qui connut un important afflux de réfugiés hongrois dès 1956 et tchécoslovaques à partir de 1968. En 1998, le Conseil fédéral décide de ne plus accepter de groupes importants de personnes provenant essentiellement de camps du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Motif: un afflux massif des demandes d'asile...L'ODR continuera cependant à décider ponctuellement de l'octroi de l'asile à des groupes de personnes de moins de cinquante personnes, comme l'y autorise l'art. 56 de la loi sur l'asile..

Le spécialiste de l'asile Yves Brutsch est lui avant tout offusqué par la manipulation des chiffres.

Considérer, comme le fait Christoph Blocher, que toutes les personnes qui ne sont pas officiellement admises abusent, est insupportable, s'insurge-t-il. Car parmi elles figurent notamment des personnes en situation de détresse, au bénéfice d'une admission provisoire."

Nous osons espérer que cette nouvelle ne se confirmera pas. En effet comment justifier une telle façon de faire? Comment choisira-t-on ces 3000 réfugiés facilement et rapidement intégrables au marché du travail? Et comme on peut penser que Monsieur Blocher ne les destine pas aux travaux les plus faciles et les mieux payés....toutes les personnes traumatisées ou blessées dans leur corps ou leur psychisme et qui ne peuvent s'adapter en deux trois secondes devraient être refusées... Et ne sont-elles pas justement des "vrais réfugiés"? Prétendre qu'ainsi notre offre humanitaire serait plus généreuse nous apparaît comme une manipulation dangereuse et hypocrite. Monsieur Blocher a ses idées et c'est son droit. Mais la moindre des choses est de les assumer pleinement sans les recouvrit de « bons sentiments ».

500 requérants déboutés

DOSSIERS: TEMOIGNAGES



2 sur 2 13.02.2017 17:37